

# CORSIER



#### Rédaction

Boldrini Célia  
Lassauce Charles [rédacteur responsable]

#### Ont participé à ce numéro

Anderegg Sarah  
Eichenberger Christian  
Lusson Francine  
Rossy Marie

#### Editeur

Bueno Design - bueno.ch

**A** quelque chose malheur est bon

En cette période troublée, nous avons tous perdu un parent, un ami, un proche ou une connaissance. La pandémie nous a rappelé que malgré nos sociétés d'opulence, un virus invisible peut semer le chaos. Je suis en pensée avec tous ceux qui ont dû vivre un deuil.

Pourtant, la vie continue. L'Exécutif, depuis le dimanche 15 mars, a eu un contact quotidien pour mettre en œuvre les mesures recommandées pour protéger la population. Les lieux publics sur la commune ont été progressivement fermés, des informations diffusées, des réseaux de distribution de victuailles se sont créés et chacun s'est adapté. Je tiens à remercier chaleureusement les Corsiéroises et Corsiérois qui, dans leur très grande majorité, ont respecté ces mesures et ont permis de contenir la diffusion du Covid-19.

L'avenir pour la Commune, c'est dès le 1<sup>er</sup> juin une nouvelle législature. De nombreux projets vont arriver à leur phase de réalisation. Le réaménagement du quai et la construction d'une nouvelle rampe de mise à l'eau est en cours de réalisation, avec malheureusement son lot de nuisance. A terme, une promenade plaisante et sécurisée au bord du lac sera enfin accessible. Au second semestre, l'aménagement de 52 places de crèche dans les locaux de Prés-Grange devrait débuter et offrir de nouvelles possibilités de garde durant le premier trimestre 2021. Une rénovation du local des pompiers, pour le rendre plus fonctionnel et efficace, est également au calendrier de la fin d'année. Je souhaite que tous les nouveaux élus aient à cœur de continuer à défendre le bien-être villageois et la qualité de vie à Corsier.

Je conclurai cet édito sur un constat qui m'a réchauffé le cœur au cours de ces derniers mois difficiles. L'élan de solidarité que j'ai pu constater entre générations, entre voisins ou au sein des familles a été souvent fantastique et au delà de ce qui pouvait être attendu. Une manière comme une autre de ne pas faire mentir l'adage qui veut qu'à quelque chose malheur soit bon...

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent été!

**Eric Anselmetti, Maire**

## JOËLLE MARTIN WIDMER

« J'AI VÉCU DES MOMENTS INOUBLIABLES »

02

**Active en politique depuis treize ans au sein de la commune de Corsier, Joëlle Martin Widmer, 63 ans, a décidé de ne pas se représenter sur les listes électorales. Portrait d'une femme engagée.**

**P**lus d'une décennie! C'est le temps que Joëlle Martin Widmer a consacré à sa commune de Corsier, dont plusieurs années en tant qu'Adjointe au Maire. Un engagement qui commence un peu par hasard – « Gilbert Henchoz, alors Maire de Corsier m'avait sollicitée », se souvient-elle – mais qui correspond bien au caractère sociable, chaleureux et aussi fonceur de Joëlle Martin Widmer. « Au début, l'idée de me présenter et peut-être de ne pas être élue me dérangeait, mais très vite cela m'a été égal et je me suis laissée tenter. » Avec un succès immédiat! Première présence sur la liste PLR et premier mandat électoral.



Commence alors pour Joëlle Martin Widmer – experte comptable free-lance, mère de deux garçons adolescents à l'époque et dont le mari voyage beaucoup – un riche parcours politique. « Il fallait parfois jongler entre vie de famille et réunions le soir à la mairie, se souvient-elle en riant. Mais c'est aussi une bonne école, on apprend à relativiser, à lâcher prise, surtout pour moi qui ai tendance à vouloir un peu contrôler les choses. » De ses années en politique, Joëlle Martin Widmer ne garde que de bons souvenirs, même si elles n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. « J'étais Adjointe au Maire lorsque Bertrand Pictet a démissionné. C'était une période vraiment dure tant humainement, car je ne me réjouis pas des malheurs des autres, que politiquement. Cependant l'idée de tout arrêter ne m'a jamais effleurée. Il fallait tenir pour que tout ne s'écroule pas. Je suis aussi de nature optimiste: après l'orage, le beau temps revient toujours. »

Mais il a fallu apprendre, notamment que l'on ne peut pas contenter tout le monde. « C'est sans doute le plus difficile à accepter car j'aurais tellement voulu que les décisions puissent satisfaire toutes les parties concernées, or ce n'est pas possible. Souvent il faut trouver une solution de compromis comme ce fut le cas avec l'introduction d'un macaron payant pour le stationnement à Corsier. »

Mais bien d'autres réalisations ont fait l'unanimité, comme par exemple dans le domaine des transports la mise en place de la ligne B, [actuellement ligne 38] Chens-sur-Léman – Maisons-Neuves – Jussy-Meurets, qui assure une liaison directe jusqu'au Cycle de Bois-Caran et l'installation d'abribus. Pour l'environnement, la renaturation du Nant d'Aisy, la rénovation du centre de récupération et la modernisation de l'éclairage public, qui a permis de réduire de trois quarts la consommation d'électricité. Le dicastère des finances – de par son métier – l'a beaucoup intéressée, de même que les questions sécuritaires et de bien-être pour la population. Pour Joëlle Martin Widmer, la politique restera – avant tout – des rencontres humaines. « J'ai adoré côtoyer des personnes aux idées et aux styles différents des

miens. C'est un enrichissement. L'ambiance à l'Exécutif comme au Conseil municipal était très bonne, ces dernières années. Il y a eu des moments mémorables. Je me souviens d'un dîner lors d'un voyage avec tous les magistrats des communes genevoises. Nous étions disposés dans de grandes tablées de huit à dix personnes et pendant le concert de piano, je fus prise d'un immense fou rire, communicatif bien sûr. On m'en parle encore ! »

Aujourd'hui ce n'est pas « sans un petit pincement au cœur », reconnaît-elle, que Joëlle Martin Widmer a choisi de ne pas se représenter. « J'ai pris cette décision il y a deux ans, elle correspond à de nouvelles envies, notamment celles de voyager et d'être plus tranquille. » Ce qui ne l'empêchera pas de rester active dans la vie locale en participant aux séances du Conseil municipal et en poursuivant son activité au sein du Tennis Club de Corsier. « C'est la même sensation que lorsque je rentrais de vacances et que mon agenda était vide. Mais je vais me dépêcher de le remplir », dit-elle en éclatant de rire.

Odile Habel ■

## 03

### UN AIR DE GRANDES VACANCES

Les Autorités communales remercient vivement Mme Marie-Noëlle Clemente, Responsable de secteur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire [GIAP] qui quitte ses fonctions après de très nombreuses années, 20 ans !, Nous lui sommes reconnaissants d'avoir accompagné les parents et les enfants toujours avec tact et diplomatie dans le cadre de ses fonctions. Bon vent et belle retraite, chère Marie-Noëlle. ■



## LEGISLATURE 2020-2025

### DANS UNE AMBIANCE HORS DU COMMUN DERNIER CONSEIL MUNICIPAL ET NOUVELLE LÉGISLATURE À CORSIER

La pandémie a certes ralenti et changé certaines façons de faire mais elle n'a pas arrêté les institutions politiques de fonctionner et de garantir ainsi notre démocratie. Les votations pour élire nos représentant-es au Conseil municipal sont tombées pile-poil alors que le Conseil fédéral mettait la Suisse en semi-confinement; ce qui n'a pas empêché la population de voter et de connaître les noms des nouveaux représentants politiques de chaque commune genevoise. Au nombre de 17 à Corsier, ils sont issus des 4 listes qui se sont présentées cette année à savoir: 7 sièges pour le PLR, 5 pour l'Entente corsioise, 2 pour Corsier Demain et 3 pour la liste des Verts. Cette dernière n'étant représentée que par deux candidats, un jeune Corsiois a rejoint Les Verts à l'issue des votations. Corsier peut s'enorgueillir de compter plusieurs jeunes gens actifs politiquement; la relève est assurée!

Le dernier Conseil municipal de la législature 2015-2020 s'est tenu dans la salle de gymnastique de l'école; les habitants étaient invités à le suivre en visioconférence, ce qu'ont fait une trentaine d'habitants de la commune et les mesures de distanciation physique ont ainsi été respectées! Cela a aussi été l'occasion de prendre congé des Conseillers sortants. Moins convivial que d'habitude mais il fallait bien s'adapter aux nouvelles normes.

Enfin, les magistrats communaux ont prêté serment en deux groupes le mercredi 27 mai, dans une Cathédrale Saint-Pierre fermée au public. C'est donc sans leurs familles et amis à leurs côtés que les Adjoints François Jaccard et Christophe Baumberger ainsi que monsieur le Maire Eric Anselmetti ont prêté serment. Pas de cortège ni de petits fours mais une belle photo; témoignage d'une journée qui sera à double titre mémorable.

Caroline Vinzio



Dans sa séance du 2 juin 2020, l'Exécutif a procédé à la répartition des dicastères pour la législature comme suit:

#### **M. Eric Anselmetti - Maire**

Finances et administration (finances, ressources humaines, informatique, administration générale, cimetière, naturalisations)

#### **M. Christophe Baumberger - Adjoint**

Territoire, technique et sécurité (aménagement du territoire, voirie, parcs et jardins, mobilité, assainissement, environnement gestion des déchets, sécurité)

#### **M. François Jaccard - Adjoint**

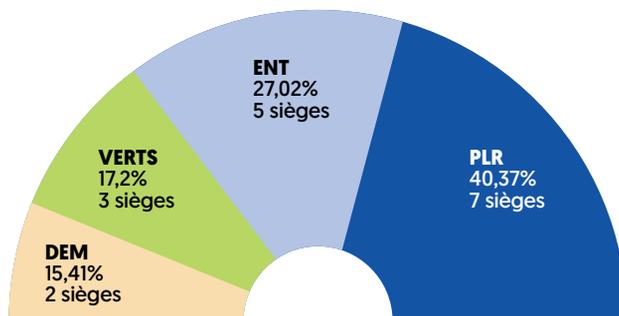
Population, loisirs et bâtiments (population, culture, sports, loisirs, social, bâtiments)



### COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Dominique Baumberger, Entente corsioise  
 Mme Sophie Brand, Les Verts  
 M. Adrien Cochet, Les Verts  
 M. Jean-Noël Ducrest, PLR Libéral-Radical  
 Mme Andrea Ehretsmann, Entente corsioise  
 M. Dante Giacobino, PLR Libéral-Radical  
 M. Federico Giacobino, Corsier Demain  
 Mme Alexia Morel, Entente corsioise  
 M. Daniel Muscionico, Entente corsioise

Mme Catherine Odier, Entente corsioise  
 M. Laurent Peccoud, PLR Libéral-Radical  
 M. Raphaël Rapin, Corsier Demain  
 Mme Marine Ryser, PLR Libéral-Radical  
 M. Albert Sirolli, PLR Libéral-Radical  
 M. Geoffray Sirolli, PLR Libéral-Radical  
 M. Killian Sudan, PLR Libéral-Radical  
 M. Denis Waechter, Les Verts



### Composition politique du Conseil municipal

17 sièges : PLR Libéral-Radical 7, Entente corsioise 5, Les Verts 3, Corsier Demain 2.  
 Retrouvez la composition des commissions sur le site Internet communal [www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 2 juin dernier, le Conseil municipal a élu les nouveaux membres de son bureau. Ainsi, du 2 juin 2020 au 31 mai 2021 sont désignés:

- Président: M. Killian Sudan, PLR Libéral-Radical
- Vice-Président: M. Denis Waechter, Les Verts
- Secrétaire: Mme Alexia Morel, Entente corsesioise

## QU'ILS SOIENT REMERCIÉS

L'Exécutif remercie vivement les Conseillères et Conseillers municipaux sortants pour leur immense engagement et le travail intense fourni durant ces cinq années: Mesdames Claudia Cochet (élue depuis 2015), Monique Ferrari (élue depuis 2015) et Hazel Roffler (élue depuis 2015), ainsi que Messieurs Jérémy Anselmetti (élu depuis 2015), Binh Huynh (élu depuis 2011), Philippe Renaud (élu depuis 2015) et Charles Vinzio (élu depuis 2015).

### PAROLES DE Claudia Cochet



Membre de plusieurs commissions - urbanisme et constructions - sociale, scolaire et communication - sports, manifestations, associations et culture - finances - ces cinq dernières années m'ont apporté la satisfaction d'avoir participé au bien-être des villageois ainsi qu'au développement du village tout en gardant son esprit.

Le poste de Conseillère m'a également démontré que malgré l'investissement pro actif des

Autorités communales nous dépendons beaucoup du canton et de la Confédération et malgré toute notre bonne volonté de faire avancer les choses cela peut prendre du temps.

Cela fut pour moi une belle et enrichissante expérience et je remercie les Corsierois-es de m'avoir fait confiance et apporté leur soutien.



### PAROLES DE Jérémy Anselmetti

Je garde un très bon souvenir de cette expérience. J'avais 18 ans quand je suis arrivé à la Mairie et j'avais alors peu de recul par rapport au monde politique. J'ai donc appris comment cet univers fonctionne, du niveau communal à la politique en général. Mon esprit critique s'est affiné, notamment par rapport à la complexité de prises de décisions. Ce n'est pas si facile de faire bouger les choses; ça demande beaucoup de travail, même au sein d'une commune. L'équipe jouait bien le jeu et j'ai apprécié le travail que nous avons mené.

Je suis fier d'avoir pu m'engager et acquérir de nouvelles compétences. Au niveau professionnel, j'ai découvert une manière de travailler protocolaire et hiérarchisée. Il y a une réelle discipline à suivre. Moi qui était dans un environnement scolaire, travailler avec des adultes a été très formateur.

Je souhaite tout de bon aux sortants! Et que les entrants prennent autant de plaisir que possible.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**08 octobre 2019**

### **Présentation du budget 2020**

L'Exécutif communal présente son projet de budget au Conseil municipal et le rend attentif au boni perçu en 2019 qui permettait d'envisager la baisse du centime additionnel. Le budget est renvoyé pour étude à la commission des finances.

### **Fermeture du chemin de la Côte d'Or pour une période test d'une année**

Sur proposition de la commune d'Anières, le Conseil municipal émet un préavis favorable à la fermeture du chemin de la Côte d'Or, hors riverains et agriculture, et ceci afin de favoriser la mobilité douce.

**12 novembre 2019**

### **Approbation du budget 2020**

Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité, pour des montants nets de CHF 8'070'432 aux charges et de CHF 8'344'475 aux revenus avec un excédent de revenus présumé de CHF 274'043. Le taux des centimes additionnels reste fixé à 35 centimes.

### **Dégrèvement de la taxe professionnelle 2020**

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100%.

### **Organisation d'un concours en vue de l'agrandissement de l'école de Corsier, la réalisation de diverses infrastructures communales et un réaménagement du périmètre comprenant les établissements scolaires**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un crédit de CHF 450'000 destiné à l'organisation de ce concours.

**10 décembre 2019**

### **Amortissements complémentaires 2019**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de CHF 423'861 sur des crédits, notamment sur de l'éclairage public, le remplacement d'une chaufferie au NGS, l'agrandissement du jardin d'enfants La Pomme et l'agrandissement du local du parascolaire entre autres.

**21 janvier 2020**

### **Crédit d'engagement de CHF 900'000 pour la transformation du local de pompiers de Corsier situé dans les bâtiments du Nouveau groupe scolaire (NGS)**

Le Conseil municipal approuve ce crédit qui prévoit l'agrandissement du local alloué aux véhicules de pompiers, permettant de stationner les remorques de manière plus adéquate et ainsi optimiser les départs en intervention, l'aménagement d'un local dédié à la maintenance des appareils de protection respiratoire et la création d'un vestiaire femmes séparé, entre autres.

**12 mai 2020**

### **Crédit de réalisation de CHF 2'800'000 pour l'aménagement d'un espace de vie enfantine dans les immeubles de Prés-Grange**

Cette nouvelle crèche coriséroise ouvrira au rez-de-chaussée de l'un des immeubles de Prés-Grange en février 2021 et comprendra 52 places. Celle-ci fera partie des crèches du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale [GICI] des communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. ■

## COVID – 19

08

### ABÉCÉDAIRE AUX AIRS D'APOCALYPSE À CORSIER

**Le 16 mars 2020 restera une date marquée dans les mémoires. Restrictions de déplacements, fermeture des lieux publics et des commerces, annulations de multiples manifestations: un petit virus microscopique a mis au ralenti notre quotidien et causé moult inquiétudes à bon nombre d'entre nous.**

**C**omble de l'ironie, pour Corsier, le coronavirus est affublé du chiffre qui caractérise notre Commune au niveau de notre canton, le 19. Il ne nous a néanmoins fait aucune faveur. Cinq lettres en forme de clin d'œil pour partiellement illustrer ce qu'aura été la pandémie à Corsier.





C

comme **Confinement** : tout un chacun a été instamment prié de réduire ses déplacements, de rester à son domicile, tout particulièrement les plus vulnérables (personnes âgées et/ou atteintes d'une maladie chronique notamment). Un magnifique mouvement de solidarité s'est mis en place pour les ravitailler et s'enquérir de leurs éventuels besoins.

O

comme **Ordonnance 2 Covid-19** : le Conseil fédéral a fait souffler le chaud et le froid sur le pays au travers de son ordonnance fixant les comportements adéquats pour contenir l'épidémie. Lavage de mains, distanciation sociale et éternuement dans son coude sont devenus des leitmotifs quotidiens.

V

comme **Vidéoconférence** : le fonctionnement des Autorités a dû être repensé sans délai. Les moyens électroniques se sont rapidement imposés afin d'éviter toutes les réunions présentielles, selon l'expression devenue très à la mode depuis mi-mars. Le Conseil municipal a même siégé sans public mais sous le regard de la caméra, sa session étant retransmise sur le site internet de la commune.

I

comme **Interdictions** : les Autorités communales ont été contraintes de prohiber l'accès à plusieurs lieux publics (préaux des écoles, places de jeux, quais, terrains de sports, etc.) afin d'éviter les rassemblements de personnes. Un mal temporaire et nécessaire qui a heureusement été globalement bien respecté.

D

comme **Délivrance** : huit semaines auront été nécessaires pour assurer une stabilité sanitaire permettant le retour à une vie moins autarcique. Une délivrance bienvenue avant l'été, mais qui ne doit pas faire oublier que le fragile répit dont nous bénéficions dépend de la faculté de chacun à respecter les « gestes barrières ». ■



10

## LE QUAI SE REFAIT UNE BEAUTÉ

**C'EST UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE 2,48 MILLIONS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ LE 14 MAI 2019 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU QUAI DE CORSIER ET LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RAMPE DE MISE À L'EAU POUR LES BATEAUX.**

**S**'imbriquant dans le prolongement de la reconstruction du Chantier naval de Corsier-Port, la première étape des travaux projetés par la commune de Corsier, avec le soutien financier de la commune de Collonge-Bellerive et de l'Etat de Genève, **a débuté le 2 juin dernier et durera approximativement quatre mois.**

L'actuelle rampe de mise à l'eau des embarcations restera opérationnelle jusqu'à fin août et la circulation sera toujours autorisée sur le quai. Des restrictions temporaires pouvant toutefois s'appliquer.

Conscientes des désagréments que vont occasionner ces travaux durant la période estivale, les Autorités communales s'efforceront, avec l'aide de leurs mandataires et des entreprises en charge des travaux, de réduire ceux-ci au minimum.

La réouverture et mise à disposition de la nouvelle rampe est prévue pour octobre. ■

10

## ELLE EST DE RETOUR

**A**près la période de semi-confinement, Maître Alexia Morel et Maître Mathieu Jacquéroiz vous accueillent à nouveau pour des consultations tous les samedis matin à la permanence juridique.

Prise de rendez-vous au 079 348 25 22. ■

10

## PHOTOS PORTRAIT DE LA CROISIÈRE DES AÎNÉS COHERAN

**L**es photos prises durant la croisière des Aînés CoHerAn, qui s'est déroulée le mardi 10 septembre 2019 sur le bateau le Simplon, sont disponibles gratuitement au guichet de la Mairie. Munissez-vous d'une clé USB afin de faciliter leur transfert. ■

## FONDS LAUBER-CHAPEL LA RENAISSANCE!

11

**IL Y A PRÈS D'UN SIÈCLE, EXTRAIT DU TESTAMENT : « EN L'AN 1928, LE 28 FÉVRIER, À TROIS HEURES DU MATIN, LE NOTAIRE S'EST RENDU AU DOMICILE DE MME JOSÉPHINE CHAPEL, ÉPOUSE DE M. ANTOINE LAUBER, POUR RECUEILLIR SON TESTAMENT. PAR CET ACTE, ELLE A INSTITUÉ POUR SON HÉRITIÈRE LA COMMUNE DE CORSIER, CHARGE À ELLE D'EXÉCUTER FIDÈLEMENT DES DISPOSITIONS PRÉCISES. ».**

**A**insi, la générosité de Mme J. Lauber a permis la création d'un fonds intitulé «Fonds Lauber-Chapel pour apprentissage et études», à disposition de la Commune. La particularité de ce fonds, vestige d'un temps où le capital rapportait des fruits, était que seuls les intérêts pouvaient être utilisés annuellement pour soutenir financièrement des jeunes Corsiérois pendant leurs études ou apprentissage, à l'exclusion d'une diminution du capital.

Le temps passant, le capital légué par Mme J. Lauber ne rapportait plus que... 30 francs par an! Afin de respecter la volonté principale de la légataire, la Commune a donc souhaité procéder à une modification du Règlement de ce Fonds en l'adaptant à la réalité de notre temps. Le Conseil municipal a adopté une nouvelle mouture permettant une utilisation du capital et l'attribution d'une aide aux jeunes résidant sur la commune de Corsier, et non plus spécifiquement originaire de la Commune.

Le but du Fonds, en revanche, n'a pas changé. Des aides financières peuvent être apportées à des jeunes résidents suisses habitant la Commune afin de leur permettre de suivre ou débiter un apprentissage ou des études. Les demandes doivent être adressées à l'Exécutif, munies de tous les documents requis. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la Commune et la confidentialité des demandes et situations est garantie. Exceptionnellement en cette année de COVID-19, le délai pour déposer une demande est repoussé au 31 août 2020.

### Conditions d'octroi d'une aide financière :

- **Etre de nationalité suisse**
- **Résider sur la commune de Corsier**
- **Avoir entre 15 et 20 ans**
- **Débiter ou poursuivre un apprentissage ou des études secondaires**
- **Rencontrer des difficultés de financement**

Plus de renseignements et conditions sur le site [www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)



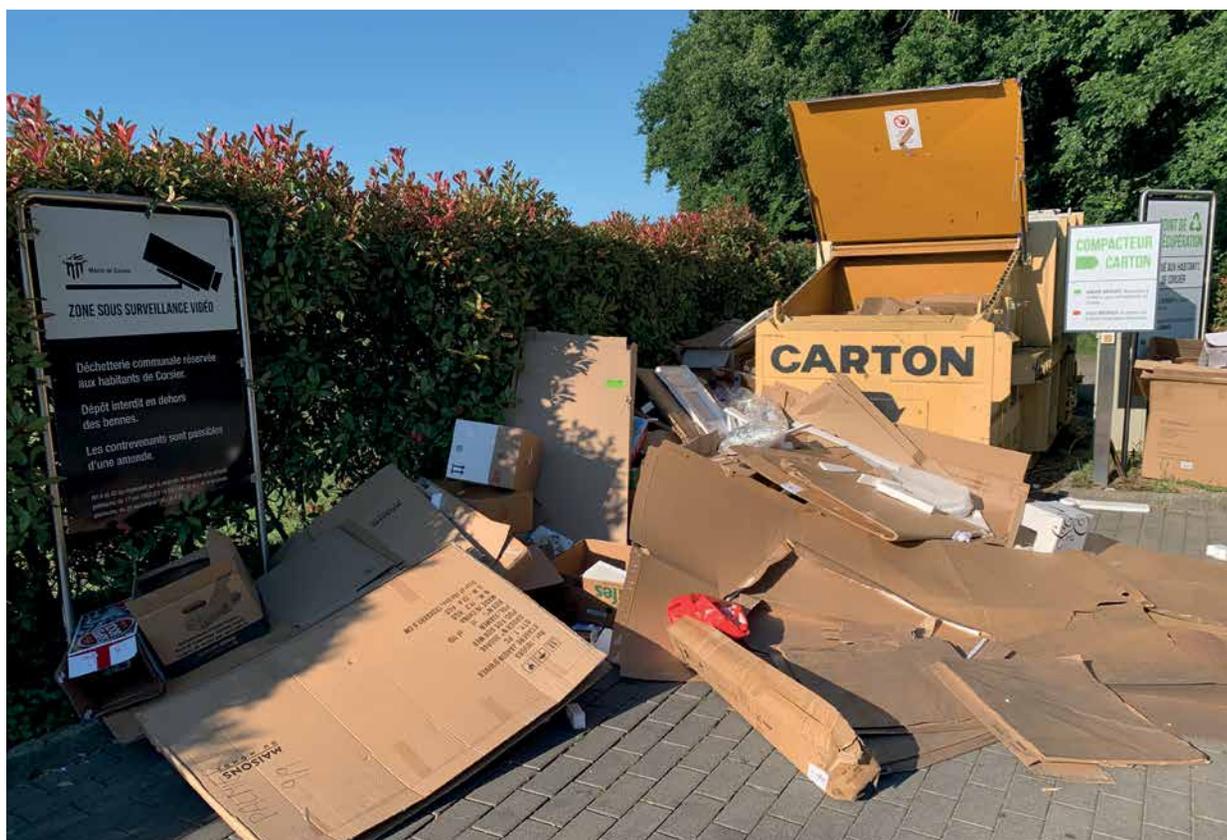
Même le COVID-19 n'aura pas eu raison de l'irrespect de certains... Cette photo parle d'elle-même et correspond à la situation constatée à de trop nombreuses reprises ces trois derniers mois.

Le centre de récupération est un lieu de tri et non un dépotoir. Tout dépôt en dehors des contenants prévus à cet effet constitue une infraction.

De même, l'usage du compacteur à carton SANS utilisation du badge permettant de le faire fonctionner est interdite. Pour rappel, ce **badge est disponible GRATUITEMENT** à la mairie pour tous les habitants de la Commune, contre une caution de 20 francs.

A noter que l'amende minimale pour les infractions se monte à 200 francs.

Les Autorités comptent sur le civisme de tous pour respecter ces simples mesures de bon sens que chacun applique à son domicile: **tout déchet va DANS une poubelle.**



## MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE DE CORSIER

**DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE SON CIMETIÈRE, LA  
COMMUNE DE CORSIER OPÈRE UNE MISE EN CONFORMITÉ DES  
CONCESSIONS.**

Conformément à l'avis affiché et paru dans la FAO, le délai légal de vingt ans des concessions est échu au 31.12.2019 pour toutes les inhumations datant de 1999 ou antérieures.

La liste, affichée sur les panneaux d'affichage officiel et à l'entrée du cimetière, recense les concessions qui sont échues pour lesquelles aucune procédure de renouvellement ou d'abandon n'a été effectuée auprès de la Mairie.

Aussi, les familles du ou des défunt-s apparaissant dans cette liste étaient priées de se faire connaître auprès des services de la mairie au 29 mai, une prolongation du délai a été fixée au 31 juillet 2020, par tous les moyens à leur convenance :

- Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la Mairie ;
- soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :  
Mairie de Corsier - Route du Lac 70 - CP 3 - 1246 Corsier ;
- ou par courriel à l'adresse suivante : [c.boldrini@corsier.ch](mailto:c.boldrini@corsier.ch).

Merci de vous présenter muni de la confirmation d'inhumation dans le cimetière de Corsier et le cas échéant, de tout autre document ou information complémentaire concernant la ou les personne-s inhumée-s et leur concession.

Passer le délai mentionné, toutes les concessions qui n'auraient pas fait l'objet de démarches auprès de la Mairie seront susceptibles d'être désaffectées.

En vous remerciant par avance de votre collaboration active. ■



## PROMENADE AUTOUR DE CORSIER

C'EST À TRAVERS QUATRE PROMENADES QUE NOUS VOUS PROPOSERONS, AU FIL DES BULLETINS COMMUNAUX, DE REDÉCOUVRIR LES PLUS BEAUX PAYSAGES DE LA COMMUNE MAIS ÉGALEMENT LA FAUNE ET LA FLORE LOCALE.



### BOUCLE DE LA CAMPAGNE

- 1 **Au bout du chemin des Gravannes prendre à gauche la route de la Côte d'Or.** Elle traverse le Nant d'Aisy dont la forêt-galerie est réduite ici à quelques arbres survivants... des frênes et des robiniers pour la plupart. Après une grande boucle autour d'un chêne, la route grimpe doucement jusqu'au sommet d'une petite colline.
- 2 **Prendre à droite le chemin qui longe la vigne** et pour suivre jusqu'à rejoindre la route de l'Hospice qui mène à Anières, anciennement partie de la commune de Corsier.
- 3 **Traverser la route de l'Hospice** puis cheminer en direction de l'est sur environ 300 mètres. Juste après une serre horticole, un chemin signalé par un panneau jaune part vers le nord en direction d'un bois, devant la signalisation de la sortie d'Anières. Suivre ce chemin jusqu'à ce qu'il débouche sur un chemin goudronné que l'on empruntera pour tourner par la droite autour du bosquet puis des prés jusqu'à rejoindre à nouveau la route de l'Hospice.
- 4 **A l'entrée du village** on débouche sur le manège de Corsier conduit par la famille Dusseiller. Il est possible à partir de là de **rejoindre le village et le parking** ou bien de **continuer la promenade en s'engageant sur la Boucle du Nant-d'Aisy**.

*Le chemin de crête offre de très belles perspectives sur les Voirons jusqu'au massif du Mt Blanc d'un côté et sur le lac et le Jura, de l'autre. Le vignoble traversé donne des vins réputés et disponibles chez les producteurs d'Anières (Villars, Jacquier, Gavillet, Chollet...) et de Corsier (Kohli).*

*Cette promenade passe à travers de jolies jachères riches en fleurs diverses qui attirent insectes et oiseaux. Rossignols, alouettes, lièvres, faisans... sont courants; avec un peu de chance on peut assister au passage rapide d'un faucon pèlerin ou à l'impressionnant vol sur place du faucon crécerelle.*

*Les propriétaires de chiens pourront laisser gambader le leur en liberté dans le parc clôturé aménagé pour eux: il se trouve à l'entrée du petit bois que l'on aperçoit au nord-est en débouchant du chemin herbeux sur le chemin goudronné.*

*La promenade traverse des prés et des champs et passe le long d'un petit bois; on entend de nouveau le rossignol dans les bosquets et souvent le cri rauque d'un faisan dans les prés. A droite de la route, on longe l'Hospice à l'architecture massive héritée de sa vocation première: une école. Il abrite aujourd'hui des réfugiés en attente d'une décision administrative. Juste avant d'arriver au village on passe devant les bâtiments où sont élevés les crus des Groubeaux.*

## AVIS - TAILLE DES ARBRES ET HAIES

**LA COMMUNE DE CORSIER RAPPELE LES DISPOSITIONS SUIVANTES APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU CANTON EN TOUT TEMPS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 70 ET 76 DE LA LOI SUR LES ROUTES (L 1 10)**



### ÉLAGAGE DES ARBRES ET TAILLE DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 (maximum 2 m.) et ne pas empiéter sur la voie publique.

### CHARDONS, VÉGÉTAUX NUISIBLES ET PARASITES

Le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture [RPromAgr] M 2 05.01 est appliqué. A ce sujet, l'article 38 relatif aux obligations informe que tout propriétaire, fermier, usufruitier et en général toute personne ayant, à titre quelconque, la jouissance d'un bien-fonds ou de plantes-hôtes d'organisme nuisibles, peut être requis par l'office cantonal de prendre les mesures suivantes:

- 1 déclarer à ce dernier la présence d'organismes nuisibles;
- 2 éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé public.

Les éventuels frais engendrés par les mesures de lutte prescrites par l'Office cantonal sont à la charge des intéressés. ■



## UN NID DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ? VOTRE RESPONSABILITÉ !

16



**LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES PEUVENT ÊTRE UNE SOURCE D'ACCIDENT ! LES PROPRIÉTAIRES QUI POSSÈDENT DES PINS OU DES CHÊNES SUR LEUR PROPRIÉTÉ DOIVENT PROCÉDER AUX CONTRÔLES DE LEURS ARBRES AFIN DE VÉRIFIER QU'ILS NE SOIENT PAS ATTEINTS PAR DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES.**

Ces nids doivent absolument être détruits avant le printemps, période où les chenilles sortent des nids en procession (d'où leur nom) et qui vont s'enterrer pour réapparaître l'année suivante.

Les problèmes générés par ces chenilles sont leurs poils urticants qui atteignent les personnes passant à proximité et surtout elles portent préjudice aux arbres sur lesquels elles nichent en se nourrissant de leurs aiguilles. En outre, elles se propagent rapidement sur les arbres voisins.

### QUELQUES CONSEILS

Le simple fait de se tenir au-dessous d'un nid de chenilles processionnaires est suffisant pour présenter les signes suivants :

- Irritations accompagnées de démangeaisons plus ou moins importantes ; Présence de lésions oculaires parfois très graves chez les enfants en bas âge ; Apparition d'un œdème au niveau de la langue ;
- Signes d'asthme ;
- Pour les chiens, le fait d'avaler une chenille processionnaire peut être mortel.

En cas de lésions buccales, particulièrement chez les jeunes enfants, il est nécessaire de pratiquer un nettoyage immédiat de la bouche (avec un gant humide) et demander une consultation en urgence !

Le contact du venin de la chenille processionnaire avec l'œil exige un rinçage immédiat à l'eau claire, pendant quelques minutes !

N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires. La lutte contre les chenilles processionnaires est une affaire de professionnels.

La méthode la plus efficace consiste à les brûler et aspirer les chenilles et leurs nids, de préférence tôt dans la saison, quand les poils urticants ne sont pas encore développés. ■

### ENTREPRISES PRATIQUANT L'ÉCHENILLAGE

#### STUCKI SA

Chemin de la Californie 29  
1222 Vézenaz  
+41 22 361 79 03

#### DAL BUSCO Giovanni SA

Route de Meinier 15  
1253 Vandoeuvres  
+41 22 736 37 08

#### ABDF Bonadei & Chassot

Route de Jurets 51  
1244 Choulex  
+41 22 349 53 77  
+41 79 624 73 12

#### GINKGO Arboriste

Carlos MARQUES  
Route de Ferney 8 - 1202 Genève  
+41 78 935 41 45



## CHAUDEMMENT RECOMMANDÉ EN PÉRIODE DE CANICULE !

**LA CANICULE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ ET NUIRE AUX CAPACITÉS PHYSIQUES ET MENTALES. LES PERSONNES ÂGÉES, LES MALADES CHRONIQUES, LES ENFANTS EN BAS ÂGE ET LES FEMMES ENCEINTES SONT PARTICULIÈREMENT À RISQUE.**

**Voici les 3 règles d'or à suivre en cas de canicule :**

### ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

- Réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.



### ÉVITER LA CHALEUR - SE RAFRAÎCHIR

- Fermer les fenêtres pendant la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets)
- Aérer la nuit
- Porter des vêtements légers
- Rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



### BOIRE BEAUCOUP - MANGER LÉGER

- Boire [au moins 1.5 l/jour] à intervalles réguliers, sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids et rafraîchissants: fruits, salades, légumes, produits laitiers
- Veiller à consommer suffisamment de sel.



**En cas d'alerte canicule décrétée par le médecin cantonal**, les Autorités communales par le biais de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Corsier, apporteront leur soutien aux Corsiéroises et Corsiérois âgés de 75 ans et plus avec une livraison de bouteilles d'eau à domicile. Les collaborateurs de l'administration se tiennent à votre disposition si un besoin de première nécessité venait à vous manquer en période de fortes chaleurs.

N'hésitez pas à nous contacter au 022 751 90 60 afin de nous faire part de vos demandes. ■

Dès 2020, la commune de Corsier s'est associée à la plateforme « chèque commune » mise en place par les TPG pour l'obtention de la subvention communale à l'abonnement JUNIOR unireso « tout Genève », qui se monte comme en 2019 à CHF 150.

Elle concerne tous les jeunes âgés de 6 à 24 ans révolus.

Pour bénéficier de cette subvention, vous devez commander votre chèque commune AVANT d'acheter votre abonnement. Aucune demande de subvention après l'achat ne sera admise.

**Attention** Le chèque commune n'est pas valable pour les abonnements achetés en ligne.

## COMMENT LE FAIRE ? RIEN DE PLUS FACILE

- 1 Tout au long de l'année, du 6 janvier au 20 décembre 2020, commandez le chèque en vous connectant à la plateforme : [www.tpg-commune.ch/corsier2020](http://www.tpg-commune.ch/corsier2020)
- 2 Remplissez le formulaire en suivant les instructions.
- 3 La commune vérifie les coordonnées du bénéficiaire potentiel dans les 2 jours ouvrables après la demande.
- 4 Le chèque commune nominatif vous parviendra par mail sous format PDF.
- 5 Imprimez le chèque nominatif non détaché et présentez-le dans une agence TPG (Rive, Bachet, Cornavin et Lancy Pont-Rouge) ou CFF du canton muni d'une pièce d'identité.

**Attention** Le chèque ne doit pas être détaché du courrier pour être valable.

Le montant de la subvention de CHF 150 sera directement déduit du prix de l'abonnement.

L'abonnement subventionné n'est pas remboursable. Une subvention entreprise ne peut pas être cumulée avec une subvention commune.

Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, il est possible d'obtenir le chèque en vous rendant à la réception de la mairie.

Procédure pour l'abonnement général annuel CFF pour les 6 à 24 ans révolus.

Le versement de la subvention s'effectue à la mairie, après l'achat de l'abonnement.

Présentez-vous à la réception, muni de :

- 1 Votre carte d'identité
- 2 L'abonnement original des CFF (swisspass) et la facture originale, sur laquelle il est stipulé qu'il s'agit d'un abonnement général
- 3 Vos coordonnées bancaires (IBAN)



**NOUVELLE PLANÈTE**

Voyage d'entraide pour la construction d'une école en Birmanie

**AFGHANISTAN'S WOMEN RIGHT**

Cours d'alphabétisation des femmes dans les villages ruraux du sud de l'Afghanistan

**FORMATION PROFESSIONNELLE SÉNÉGAL**

Formation professionnelle pour les jeunes défavorisés et démunis à Saint-Louis, Sénégal

**SUISSE AMIS DE SŒUR EMMANUELLE GENÈVE**

Formation professionnelle au Sud Soudan

**ASSOCIATIONS  
À L'ÉTRANGER  
15'000 CHF**

**LE TRIALOGUE**

Réseau de solidarité entre retraités, chômeurs et professionnels

**LA COLOU**

Un abri pour les sans abri

**LIRE ET ÉCRIRE**

Lutter contre l'illettrisme dans le canton de Genève

**CLUB EN FAUTEUIL ROULANT GENÈVE**

Soutien aux transports adaptés des personnes en fauteuil roulant

**INSIEME**

Courts séjours pour personnes avec une déficience intellectuelle

**CEREBRAL GENÈVE**

Séjours de vacances pour des personnes en situation de handicap

**VOIE F**

Espace de formation pour les femmes en difficultés

**ASSOCIATIONS  
EN SUISSE  
22'000 CHF**

**ROGER RIOU**

Projet de mise en place d'une unité de transformation de produits agricoles au Sénégal

**FOND SUISSE DE DÉMINAGE**

Assistance aux victimes de mines en Afghanistan

**SOUTIEN SANS FRONTIÈRE**

Accès à l'eau potable dans la région de Sool en Somalie

**SOLIDARITÉ EGYPTE**

Aides à la Scolarisation/Formation. Éducation de qualité

**SOS FEMMES**

Impact social pour les travailleuses du sexe qui souhaitent arrêter la prostitution

**DÉCOUVRIR**

Intégration professionnelle des personnes migrantes qualifiées

**FEMMES & FAMILLE-INFORMATION**

Espace d'accueil et d'orientation pour les femmes et familles

**POUR L'APPARTEMENT DE JOUR**

Renouvellement du matériel des ateliers d'expression créatrice. Centre de jour pour jeunes adultes en difficultés

**URGENS**

Résidence sociale. Réinsertion sociale et professionnelle

**VIOL-SECOURS**

Soutien pour la pérennité du travail. Défense des femmes

**FONDATION CLAIR-BOIS**

Création d'appartements pour une plus grande autonomie

20

**MANIFESTATIONS\*****18.09 FÊTE DES VOISINS - report du mois de mai****20.09 29<sup>e</sup> COURSE DES CAISSES À SAVON****04.10 FÊTE DE LA COURGE****ANNULÉ****EXPOSITION CLIN D'ŒIL\*****01-11.10 RICHARD FORSTER****29.10-08.11 ANNABELLE DUCATILLON ET NATHALIE SAVARIT****19-29.11 JEAN-PIERRE BURQUIER****SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL\* 08.09 - 06.10 - 10.11 - 15.12***\*Les dates sont réservées selon l'évolution du contexte sanitaire***ILS SONT A L'HONNEUR**

20

**NAISSANCES EN 2019**

Eva	01.01
Elio	27.03
Frederick	04.04
Erik	15.04
Eléanore	23.04
Victor	23.05
Hugo	14.06
Anderson	18.06
Annick	24.06
Nina	28.06
Samuel	26.07
Emilie	05.08
Eden	06.09
Anton	06.10
Jean	14.10
Lucas	26.10
Dahlia	14.11
Olivia	01.12
Leyna	08.12
Max	31.12

**NAISSANCES EN 2020**

Alice	06.01
Lana	21.01
Leia	19.02
Stella	07.04
Nathan	05.05
Lino	08.05
Ethan	24.05

**CENTENAIRE**

Monsieur E. Hoehn 11.05

**NOCES D'OR**

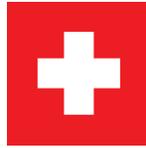
Madame J. Wassmer et Monsieur P. Wassmer	06.02
Madame G. Spichiger et Monsieur P-A. Spichiger	26.03
Madame M. Favrod-Coune et Monsieur C. Favrod-Coune	02.04
Madame P. Jordan et Monsieur P. Jordan	29.05

**33 JEUNES DE NOTRE COMMUNE ATTEIGNENT LEUR MAJORITÉ EN 2020**

Madame Begüm BELELI	Monsieur Vittorio Alessandro Ziad Guy MIGLIORINI
Monsieur Daniel Shang-N CAMESI	Monsieur Melchior Marie Jean MYARD
Madame Andréia DA COSTA SILVA	Madame Flore Marie Ange PERRETTE
Madame Emma Sophie DE PREUX	Monsieur Nicolas Daniel PFITZER
Madame Marguerite DERWAELE	Monsieur Bastien Antoine RICCO
Monsieur Chris FILIPOV	Madame Camille RYSER
Monsieur Yannis FILLIETTAZ	Monsieur William SCHNELL
Madame Elena Jade FRAGNIÈRE	Madame Amelie SCHOPPER
Madame Naïla Maëlle Claire FRÉMOND	Monsieur Antoine Arthur Louis SOULIÉ
Monsieur Arnaud Victor GRANGE	Madame Aélia STÄHLI
Monsieur Sebastian Damian HARRIS	Monsieur John Alexander Gudbrand TANDBERG
Monsieur Noah Vincent Alain HENCHOZ	Madame Lucia VALERO RUIZ
Madame Mélissa Sarah Céline Sophie HIRSCH	Madame Sandy VALLAT
Monsieur Steven Jean-Marie René LOGNONNÉ	Madame Mélissa Marie WASSMER
Monsieur Xiaopeng LU	Monsieur Mikhail ZHUKOV
Monsieur Fabien Lemman Gaston MAES	
Monsieur Felipe Richard MARTINEZ DAVIES	
Madame Clémence Marie Philippa MATHENET	

L'Exécutif communal, ayant à cœur de réunir les Corsiéroises et Corsiérois après une longue période de semi-confinement, **a le plaisir d'annoncer l'organisation d'un évènement** dans le cadre de la Fête nationale.

A cette occasion, les Autorités communales et la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires invitent la population à partager un moment convivial.



**Le 1<sup>er</sup> août 2020  
de 10h00 à 15h00  
dans le préau de l'Ancien Groupe Scolaire**

**Brunch sucré/salé, raclettes, grillades et  
bien d'autres mets offerts par la Commune**  
(boissons non-comprises)

Les directives sanitaires dues au Covid-19 étant toujours en vigueur, le nombre de participants à cet évènement sera limité en fonction des mesures édictées par le Conseil fédéral.

C'est pourquoi, cette manifestation **est exclusivement réservée aux Corsiéroises et Corsiérois domiciliés officiellement sur la commune. De plus, une inscription sera obligatoire pour y participer!**

Toutes les informations pratiques seront adressées par tout-ménage à la population et se trouveront également sur le site Internet communal sur [www.corsier.ch](http://www.corsier.ch). ■

## PRESTATIONS

### BIBLIOBUS

**12.08 / 09.09 / 07.10 / 04.11 / 02.12**

### CARTES JOURNALIÈRES CFF

Les cartes journalières sont disponibles à la mairie d'Anières jusqu'à décembre 2020. Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site internet de la commune. Prix unitaire : CHF 40.

### MÉDAILLES POUR CHIENS

Tous les chiens âgés de plus de 6 mois doivent être porteurs de la marque de contrôle dès le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours. La médaille est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Un émoulement de CHF 20 est prévu contre remise de la marque de contrôle. La médaille peut être obtenue auprès de la Mairie de Corsier en présentant les documents suivants :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile [RC] spécifique pour « détenteur de chien » pour l'année en cours ;
- Carnet de vaccination [vaccination contre la rage valide] ;
- Attestation de suivi des cours théoriques et pratiques ou justificatif de dispense délivré par le SCAV.

### BADGE D'UTILISATION POUR LE COMPACTEUR PAPIER

Un compacteur de papier est à disposition de la population Corsiéroise au centre de récupération du Séchant. Vous pouvez et devez obtenir un badge d'utilisation du compacteur auprès de la Mairie de Corsier contre paiement d'une caution de CHF 20.

## MARCHÉ DE FRUITS ET LÉGUMES

Le marché vous attend tous les vendredis de 7h00 à 12h30 sur la place du marché à proximité du Nouveau Groupe Scolaire.

23

## **BON À SAVOIR** **PUBLICATION DU DERNIER RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le rapport administratif et financier 2019 de la Commune de Corsier est disponible en ligne sur le site Internet de la commune sur [www.corsier.ch](http://www.corsier.ch). Si vous le désirez, vous avez également la possibilité de le consulter en version papier au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

23

## **PERMANENCE JURIDIQUE**

Corsier dispose d'une permanence juridique où les citoyens ont la possibilité d'obtenir des informations dans divers domaines du droit, tels que baux à loyer, droit de la famille (mariage, divorce, succession, etc.), droit du travail, assurances sociales, démarches administratives, etc. Les consultations personnalisées sont limitées à 30 minutes par personne et une participation forfaitaire de CHF 50 sera encaissée sur place, en espèce.

Samedi 8h00 - 12h00

**Sur rendez-vous au** 079 348 25 22

Local du Club de Loisirs de Corsier, chemin du Château 7

23

## **LA MAIRIE DE CORSIER**

Route du Lac 70, 1246 Corsier – 022 751 90 60 – [info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch)

### **Horaires de la mairie**

Lundi fermé  
Mardi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Jeudi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
Vendredi 8h00 - 12h00

### **Horaires d'été de la mairie du 29 juin au 21 août**

Mardi 8h00-12h00 / 13h30-17h30  
Jeudi 8h00-12h00 / 13h30-17h30

Le Maire et les Adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous au 022 751 90 60.  
Vous trouverez toutes les informations utiles sur [www.corsier.ch](http://www.corsier.ch)

23

## ÉTAT CIVIL « ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC »

Acte de naissance, acte d'origine, acte de reconnaissance, acte de mariage, acte de décès, attestation et certificat d'état civil, etc.

Chemin des Rayes 3, 1222 Vézenaz – 022 722 11 80 – etat-civil@collonge-bellerive.ch

### Heures d'ouverture

Lundi 8h30 - 11h00 / 15h00 - 18h30

Mardi 8h30 - 11h00 / 15h00 - 18h00

Mercredi 8h30 - 11h00 / 12h00 - 15h00

Jeudi et Vendredi 8h30 - 11h00 ou sur rdv

24

## POLICE MUNICIPALE

Les Agents de la Police Municipale (APM) ont comme mission principale d'assurer une sécurité de proximité et une surveillance régulière, de jour comme de nuit, du domaine public, de lutter contre le bruit, de gérer la circulation routière, par l'application des réglementations, la verbalisation, l'enlèvement des véhicules gênants.

Chemin du Vieux-Vézenaz 35, 1222 Vézenaz

Le numéro 022 752 52 52 est à votre écoute 24h/24 et 7j/7

apm@collonge-bellerive.ch

### Heures d'ouverture

Lundi à vendredi 8h00 - 12h00

### Horaire d'été

La réception de la Police municipale sera fermée du 29 juin au 3 juillet et du 20 juillet au 31 juillet.

Cependant, les agents répondent au téléphone au 022 752 52 52 et peuvent recevoir sur rendez-vous.

24

## PROTECTION CIVILE - ORPC LAC

L'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC LAC) regroupe les communes de Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier et Hermance. Sa mission principale est de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe naturelle, en situation d'urgence ou de conflit armé, de mettre à disposition l'infrastructure de protection et les moyens permettant de transmettre l'alarme à la population ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

Chemin des Rayes 3, 1222 Vézenaz – 022 840 44 98 – orpclac@collonge-bellerive.ch

### Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi de 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mairie de Corsier - Route du Lac 70, CP 3, 1246 Corsier

